Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901367-20251216-2025051-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ

Réf : 2025.051

Le 16 décembre 2025 à 19h,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace des Moulins, Salle Kerléon, sous la présidence de Corinne COLLET, Maire.

Présents : Corinne COLLET, Eric SALAUN, Adeline LOUIS, Ronan CORBIHAN, Claude DELAMARRE, Véronique GOURIER, Marie-Louise RIVALAIN, Jeanne VULLIERME-ANNE, Christian COHU, Murielle LE REST, Françoise THIEBAUT FOLLEZOU.

Absents et excusés : Mélanie UEBERMUTH-LE GUEN (pouvoir donné à Adeline LOUIS), Sandra ULLIAC (pouvoir donné à Ronan CORBIHAN), Abdel Aziz MOUNTON NJIKAM (pouvoir donné à Françoise THIEBAUT FOLLEZOU).

Secrétaire de séance : Véronique GOURIER.

OBJET : Décision modificative n° 2 - BP 2025 Commune

Afin de permettre de régler les dépenses liées aux travaux de charpente à la chapelle Sainte-Gertrude, financés par une subvention de l'association de sauvegarde de la chapelle Sainte-Gertrude à hauteur du HT et validée par la délibération n° 2025.029 du 19 juin 2025, Madame le Maire propose de de procéder aux virements suivants :

Section fonctionnement

Sens	Chapitre	Compte	Virement de crédit
Dépense	12	6411	- 7 910,00 €
Dépense	023		+ 7 910,00 €

Section investissement

Sens	Chapitre	Compte	Virement de crédit
Dépense	23	231	+ 47 460,00 €
Recette	13	1328	+ 39 550,00 €
Recette	021		+ 7 910,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

MAIRIE DE LOCUNOLÉ 29 (Finistère)